

CHRONIQUE TUNISIE

Zakya DAOUD

La guerre du Golfe pèse, en ce début d'année sur la Tunisie comme sur les autres pays arabes, mais plus, pourrait-on dire, en raison de la présence d'une permanence de la Ligue arabe, ouverte en janvier, et de celle de l'OLP.

Deux jours avant le début des hostilités, 3 dirigeants palestiniens dont Abou Jihad, numéro 2 de l'OLP, et Abou el Hol, chef des services de sécurité, sont abattus par un garde du corps de ce dernier, dans une villa de Carthage. Les risques d'embrasement sont grands, la population est massivement pour l'Irak (1) si bien que les Américains reçoivent l'ordre de quitter le pays. Un calme tendu règne dans Tunis quadrillé par un important dispositif. Le pouvoir, en effet, a pris des mesures : le conseil national de sécurité est réuni, les forces de sécurité mises en état d'alerte « pour protéger les intérêts vitaux, nationaux et étrangers », les établissements scolaires et universitaires fermés du 15 au 28, toutes les rencontres sportives annulées, le petit pèlerinage à la Mecque suspendu et le chaud et le froid alternent pour juguler la contestation. La Tunisie continue par exemple à réclamer la réunion du conseil de sécurité de l'ONU, organise des collectes de sang et de médicaments et envoie des équipes médicales en Irak. Quelques rassemblements de protestation sont également tolérés. Plusieurs milliers de personnes se rassemblent le 14, 6 000 manifestent le 15, et du 18 au 29 janvier, les manifestations se multiplient sur tout le territoire, organisées conjointement par le parti au pouvoir, le RCD, et les partis d'opposition.

Les islamistes en sont partie prenante, et, lors des procès de l'été 1992, 18 incidents se rattachant à cette période leur seront reprochés comme des actes de violence entrant dans une tentative de déstabilisation du régime : jets de pierres et de bouteilles incendiaires, attaques de véhicules publics, appels aux grèves surtout estudiantines, incendies de locaux, heurts avec la police, sur tout le territoire, le tout sanctionné par des arrestations. Avec le recul, cet exposé des faits permet de mieux cerner le bouillonnement en Tunisie en ce début de 1991. Il est certainement difficile de mesurer si ces actes peuvent être imputés aux seuls islamistes, mais il est certain qu'après avoir tergiversé ceux-ci se sont rués dans « un nationalisme arabe », aux côtés des autres tendances nationales, d'autant plus virulent que la Tunisie durant la longue période du bourguibisme avait été quelque part frustrée de son arabité (2).

(1) Voir chronique Tunisie, AAN 1990, p 789, « le choc du Golfe ».

(2) Zakya Daoud, « le Maghreb déchiré par la nouvelle défaite arabe », *Monde diplomatique*, avril 1991.

Surfer sur la vague

Le pouvoir s'efforce de contrôler cette vague déferlante et de jouer habilement du déchirement de la conscience tunisienne et du désarroi des intellectuels. Le 20 janvier, réuni sous la présidence de Zine el Abidine Ben Ali au palais de Carthage, le bureau politique du RCD se déclare solidaire de l'Irak, dont, le 23, le Premier ministre dénonce publiquement la destruction systématique. Le 26, le Président, dans un discours télévisé apporte le soutien officiel de la Tunisie au peuple irakien, en rappelant la nécessité du retrait des troupes irakiennes du Koweït et en réitérant la demande d'une conférence internationale sur la paix au Moyen Orient. Mais il en appelle aussi, et peut être surtout, au calme, à la vigilance et à la maturité des Tunisiens auxquels il demande de « veiller à la sécurité et aux intérêts des résidents étrangers ». Le 28, le conseil supérieur islamique critique la coalition, le 30 le Parlement apporte son soutien à l'Irak dans une séance publique. Mais, parallèlement, le 25, le gouvernement informe les partis qu'il ne tolérera plus de manifestations dans le centre de Tunis où les mesures de sécurité sont renforcées et et refuse le boycott de la coalition que réclament les syndicats. Les allées et venues diplomatiques, les concertations avec l'OLP, les visites de responsables irakiens, dont le vice premier ministre, Saadoun Hammadi (3), occupent le devant de la scène tandis que des personnalités françaises, MM Vauzelle, Vigouroux, Seguin, Mehaignerie, Penne, défilent à Tunis comme à Alger et Rabat pour expliquer l'attitude de la France, suivis par des responsables espagnols. Mais la tension perdure. Le 14 février est décrétée journée de deuil national à la suite du bombardement d'un abri civil à Bagdad et de nouvelles manifestations sont autorisées. Les 15 000 Tunisiens émigrés dans le Golfe commencent à rentrer. Les femmes tunisiennes organisent un forum pour la paix. Simultanément, la guerre contre l'Irak est utilisée par le pouvoir dans sa lutte contre les islamistes en cours depuis la fin de l'année précédente (4). Selon des proches de la Nahda, quelques 800 cadres et militants du mouvement auraient été arrêtés depuis le début de l'hiver (5). Quatre membres de la direction de Sousse et des leaders comme Laaridh sont arrêtés, et Djebali, directeur du journal *Al Fajr* est condamné le 31 à un an de prison en même temps que l'auteur d'un article demandant l'annulation des tribunaux d'exception. Le 8 janvier, la Nahda était encore assez confiante pour présenter son nouvel organigramme lors d'une conférence de presse : un bureau politique de 10 membres, un majlis choura ou conseil consultatif et des bureaux régionaux.

Bab Souikha

Mais le 17 février, c'est l'escalade : une trentaine de personnes se réclamant de la Nahda attaquent le siège du comité de coordination du RCD à Bab

(3) La Tunisie accueillera pendant le conflit, comme les autres pays maghrébins, des appareils civils irakiens (5).

(4) voir chronique Tunisie, AAN 1990.

(5) - Des meneurs islamistes cherchent à déstabiliser le régime -, *Le Monde*, 2 mars.

Souikha, deux gardiens sont aspergés d'essence, l'un en meurt, et les assaillants ont 3 blessés. Cet attentat est vivement condamné par toute la classe politique, y compris la Nahda qui dément toute participation. Mais les auteurs de l'attaque sont arrêtés et passent aux aveux. N. Bihri, membre de la direction de la Nahda est arrêté. Alors que « les forces du mal et de l'obscurantisme » sont chaque jour dénoncées par le pouvoir, et notamment le 12 février, par le ministre de la Défense, la division devient publique dans les rangs islamistes. Dès le 14 février, A. Mourou, dans une interview à « la Croix » avait pris ses distances vis à vis de la direction du mouvement, il les réitère après l'attaque de Bab Souikha. Le 7 mars, suivi par MM Bhiri, Labidi, Beldi et Demni, il gèle sa participation. De l'extérieur, le 19 mars, Rachid Ghannouchi les appellera en vain à revenir sur leur décision.

C'est pour, semble-t-il, mieux contrôler cette situation explosive, sur le double plan de la guerre du Golfe et des islamistes, que le gouvernement est remanié une nouvelle fois le 20 février. M. Khallel, ex ministre de la Défense devient ministre de l'Intérieur et y remplace M. Abdelhamid Escheikh qui sera ultérieurement nommé ambassadeur à Paris. Le général Serati est nommé à la sûreté nationale. M. Boularès, ex ministre des Affaires étrangères repart à la Défense et est remplacé par M. Ben Yahia. Des technocrates prennent en main l'économie. Cette nouvelle formation ne fera pas non plus de cadeaux aux démocrates, englués depuis 1990 dans la bipolarisation pouvoir-islamistes. Dès janvier la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH), fragilisée par des divergences internes dues à la guerre du Golfe et les 6 partis d'opposition légale, ont tenu à tirer la sonnette d'alarme. Il est vrai que les avertissements ne manquent pas : la peine de mort de M. Dali est confirmée par la cour de Cassation, Brahim Heyder dirigeant du Mouvement de l'Unité populaire (MUP) est condamné à 3 mois de prison pour « propos pouvant porter atteinte à l'ordre public » et est défendu en vain par 60 avocats, l'hebdomadaire « *Al Maghreb* » est suspendu et son directeur condamné pour diffamation à 15 mois de prison, qu'il fera. Mais pratiquant toujours l'alternance verbale, le Président, le 20 mars, se félicite « de l'adhésion responsable et spontanée de l'ensemble de la classe politique aux positions officielles » et souhaite que « cet esprit d'entente et de coopération » perdure, laissant espérer une évolution vers le pluralisme « en fonction de la sincérité des intentions et du respect des lois ». C'est une réponse à l'opposition qui avait saisi le président par écrit, lui demandant la relance du processus démocratique (6). Des rencontres ont eu lieu. Il est vrai que le consensus s'impose : l'Irak vient d'être battu, mais la facture du conflit risque d'être lourde pour la Tunisie. Dès le 6 février, le ministre de l'Economie estime que le taux de croissance de l'année, prévu pour +4, 5 % sera nul ou ne dépassera pas 1 %, 28 000 emplois au lieu de 48 000 seraient créés, les pertes sont estimées à 675 M \$: 300 pour le tourisme, 200 pour les exportations textiles, 100 pour les autres exportations sans compter la perte d'investissements étrangers prévus à hauteur maximale. 100 000 places de charters et de vols réguliers sur la Tunisie ont été annulées, dont 60 % pour les Italiens et 40 % pour les

(6) par une lettre confidentielle réclamant le financement de leurs activités, l'accès aux médias, la protection des libertés publiques.

Britanniques, la balance des paiements est en déficit. Des mesures sont immédiatement prises, réduction des importations, maîtrise des dépenses de l'Etat et compression, augmentation de 5 à 7% des prix des carburants, alcools et tabacs, renforcement de la fiscalité directe, baisse des tarifs touristiques de 25% par un ministre du Tourisme qui entame une visite en Europe, des appels présidentiels lancés à l'esprit de sacrifice des Tunisiens, d'autant plus que les USA ont réduit fortement le 20 février le montant de leur aide (19,5 M \$ contre 58,7 en 1990) et que tous les contacts pris avec les investisseurs étrangers sont bloqués. Des accords avaient été signés avec la Belgique, le Luxembourg, l'Italie (notamment de prospection pétrolière et de projets touristiques et immobiliers), des sociétés mixtes créées avec la Suède, des contacts noués avec l'Allemagne, la Chine, l'URSS, le Pakistan. Le Golfe a tout stoppé et la crise a montré la vulnérabilité de l'économie tunisienne dénoncée à maintes reprises par les économistes, malgré les bons comportements de l'agriculture et les performances des industries manufacturières (7). Une bonne récolte céréalière et oléicole viendra heureusement sauver la Tunisie de la catastrophe. Fort à propos, la France offre 100 M de F et la SFI 68 M \$. Mais les travailleurs sont mécontents : fin 1990, l'UGTT s'était plainte que la charte sociale soit dans l'impasse et avait critiqué les effets d'un programme d'ajustement structurel (PAS), réclamant un modèle alternatif pour ne pas déstabiliser les équilibres sociaux, d'autant que le dinar glisse. Elle s'inquiète à la fois des retombées du Golfe et de l'ouverture tous azimuts de l'économie, elle est opposée à la privatisation qui aurait déjà provoqué 4 000 licenciements, de la libéralisation des prix et des importations et critique la flexibilité de l'emploi réclamée par le patronat. Tout le monde réclame une concertation. La consultation pour le 8ème plan qui démarre le 5 mars paraît en être l'occasion : 5 partis d'opposition y assistent, 12 commissions sont créées, dont, ce qui fournit une relance de la question féminine, une commission spéciale « femmes », variable qui avait été oubliée. Toutes les militantes, même celles de l'Association des femmes démocrates y sont invitées et y participent, ce qui donnera ultérieurement naissance au CREDIF, centre de documentation spécialisée pour les femmes.

Mort d'étudiants

Mais ce premier trimestre ne se terminera toutefois pas sans que la lutte contre les islamistes ne subisse une nouvelle escalade, à la suite de la découverte, annoncée par le ministre de l'intérieur, de produits chimiques destinés à la fabrication de cocktails Molotov et de tracts hostiles au régime dans les salles de prière de certaines cités universitaires de Tunis et dans un local de l'UGTE, syndicat étudiantin proche de la Nahca, qui est interdit aussitôt. Ce sera le début d'une tension à l'université qui va se confirmer à partir du 4 mai avec des grèves contre les vigiles universitaires et des heurts entre les forces de l'ordre et les étudiants, qui entre le 5 et le 8 mai provoqueront à Tunis la mort de 2 étudiants, et au moins 10 blessés (27 selon l'UGTE, 7 policiers, selon les

(7) Zakya Daoud, « l'économie du Maghreb en difficulté », *Monde diplomatique*, juin 1991.

autorités). La télévision annonce ces événements comme des atteintes synchronisées à l'ordre public en précisant que « des groupes d'extrémistes, portant des cagoules, aux côtés de lycéens renvoyés de leurs établissements, se sont attaqués aux bureaux des proviseurs et des surveillants généraux de certains lycées et ont tenté de les incendier, cependant que des éléments terroristes attaquaient au cocktail Molotov les postes de la sécurité universitaire dans les facultés et tentaient d'entraver les cours ». Pour le pouvoir, c'est la Nahda qui, en lâchant ses bandes de terroristes fanatisés, s'emploie à une ultime action de sabotage de l'année universitaire. Pour les islamistes, c'est l'invasion des établissements scolaires par des policiers venus arracher les affiches de l'UGTE et leurs brutalités qui ont provoqué la crise, laquelle se serait soldée par une centaine d'arrestations. Selon des sources universitaires dignes de foi, les deux étudiants tués l'auraient été par balles.

Cette aggravation de la tension intervient alors que le pouvoir se rapproche de l'opposition non islamiste qui s'inquiète de l'escalade de la violence. Le 9 avril, le président a installé un comité supérieur des droits de l'homme et des libertés fondamentales de 18 membres, rattaché à la présidence de la République et présidé par Rachid Driss, ambassadeur à la retraite. Il crée de même des cellules des droits de l'homme dans les ministères des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de la Justice et au RCD. Le 1^{er} mai, il annonce la révision du code du travail, une augmentation du Smig, sans doute pour compenser l'augmentation, deux jours auparavant, de 6 % des prix des produits subventionnés comme le lait et le sucre, et la création de 320 000 emplois durant les 5 ans du 8^e plan. Le 21, il constitue une commission nationale pour résoudre la crise de l'université qu'il confie à M. Moadaa, secrétaire général du Mouvement des Démocrates socialistes (MDS) et annonce un grand débat sur la question. Enfin, il propose d'attribuer 80 000 DT (500 000 F) à chacun des 6 partis d'opposition légaux et de leur donner satisfaction sur l'accès aux médias.

L'annonce du complot

Du coup, on reparle de Mourou, qui ayant quitté définitivement la Nahda, lance l'idée d'un nouveau parti (8), tandis que le mouvement nomme un autre bureau après cette dimension et celle de 2 autres dirigeants, l'emprisonnement des responsables et l'absence depuis mai 1989 de R. Ghannouchi. C'est le moment que choisit le pouvoir pour annoncer la découverte d'un complot islamiste visant à renverser le régime : le 18 mai, clôturant la 5^e session du comité central du RCD, le chef de l'Etat fait lui même cette annonce. Selon « *la Presse* », ce complot est en préparation depuis mars 1988, devait aboutir en octobre 1990 et a été détecté à la suite du démantèlement des réseaux fin 1990 et de l'enquête sur les troubles estudiantins de mai. D'Alger, où il est réfugié, R. Ghannouchi dément et demande la dissolution du parlement et l'élection d'une constituante. Le 21, le RCD mobilise ses troupes et organise des manifestations de soutien au régime à Tunis et en province, le 22, lors d'une conférence de

(8) J. de Barrin, et Michel Deuré, « Hors consensus », *Le Monde*, 10 mai 1991.

presse, le ministre de l'Intérieur annonce l'arrestation de 300 personnes dont une centaine de militaires, jusqu'au grade de commandant et déclare que la Nahda avait infiltré les ministères de la Défense, de l'Intérieur et de la Justice. Le 26, le président félicite à la télévision les Tunisiens, les élites et les corps constitués.

Telle que reconstituée pour les besoins des procès de 1992, cette phase où le pouvoir passe véritablement à l'offensive, met en scène un plan de prise de pouvoir par la Nahda, à la faveur de la situation internationale et en 5 étapes : agitation de rue et manifestations, attaques de commissariats et appel à l'armée, dont les éléments islamistes prennent le pouvoir. La presse publie, le 29 mai, l'organigramme de l'organisation clandestine tel que reconstitué par le ministère de l'Intérieur (voir en annexe). Dans la même foulée, les auteurs de l'attentat de Bab Souikha sont condamnés, 5 à mort, dont 2 par contumace, 7 aux travaux forcés et 12 entre 2 et 20 ans de prison et un avis de recherche international est lancé contre 10 dirigeants de la Nahda dont R. Ghannouchi, Mokni, Karkar et Chamman, qui se trouvent en France.

A M. Roland Dumas venu sur ces entrefaites, les dirigeants tunisiens commentent abondamment cette « abominable et diabolique conspiration » et lui font remarquer que la France ne prend pas assez au sérieux le danger islamiste en accueillant sur son sol d'aussi dangereux criminels. Tout en insistant sur le fait que son voyage n'avait pas pour but de s'intéresser aux problèmes intérieurs tunisiens et que la France est traditionnellement une terre d'accueil, M. Dumas promet qu'il invitera ces hôtes indésirables à se conformer aux règles du droit d'asile et annonce, puisque c'est la rencontre de la commission mixte franco-tunisienne, une aide bilatérale d'1 M de F, le même montant qu'en 1990 et la reconversion de 17 % de l'aide française à la Tunisie.

Le sort des islamistes réglé, la Tunisie reprend une diplomatie très active : le Premier ministre se rend en avril en Syrie, en mai en Belgique et en juin aux Etats Unis, tandis que le ministre des Affaires étrangères va au Japon. Des responsables belges, portugais, américains, britanniques, turcs, yéménites, irakiens, et de divers pays africains sont reçus à Tunis. Il n'est pas jusqu'à Téhéran avec lequel la Tunisie n'apaise ses relations. Quant au Président Ben Ali, il se rend à deux mois d'intervalle en Chine et en Espagne où il signe 6 accords de coopération (finances, industrie, culture, technique, partenariat, sociétés mixtes), l'Espagne allouant à la Tunisie une aide de 100 M \$ pour la réalisation de projets industriels, des crédits publics de 140 M \$ pour des projets d'infrastructure et 267 M \$ pour faciliter les échanges commerciaux. La situation s'éclaircit donc, d'autant que le tourisme reprend en liaison avec la crise yougoslave et que Djerba devient le lieu favori de l'important tourisme allemand. Si les Français sont en baisse (- 64,3% sur 6 mois par rapport à 1990), Djerba remplace pour les allemands l'Adriatique.

L'affaire de la torture

Le moral des Tunisiens commence à remonter, mais il est décidément écrit que dans cette année de répression acharnée contre les islamistes, ils n'auront

pas la paix. Le 30 mai, un bruit qui circulait depuis plusieurs jours reçoit une confirmation : un détenu islamiste, M. Laaribi, membre du conseil consultatif de la Nahda, serait mort sous la torture. La LTDH exprime le 14 juin par communiqué, son inquiétude. Prenant bien soin de condamner toute tentative de changement du régime par la force, elle proclame son refus que le maintien de l'ordre se fasse au détriment des droits de l'homme et annonce la constitution d'une commission d'enquête sur la torture, en condamnant « les graves exactions qui ont accompagné les opérations de maintien de l'ordre lors des derniers affrontements entre le pouvoir et la Nahda ». Le pouvoir, offusqué, dément. Le communiqué de la LTDH ravive la polémique chez les démocrates sur l'attitude à avoir vis à vis des islamistes, d'autant que ne voyant pas venir l'aide financière promise, et constatant que la situation de la presse ne s'est en rien améliorée, les partis de l'opposition s'estiment une nouvelle fois roulés. C'est aussi le début de la crise entre la LTDH et le pouvoir qui marquera toute l'année 1992. Ainsi se vérifie le fait que pour le pouvoir, tout ce qui n'est pas en accord total avec lui, est contre lui. 5 jours plus tard, le 20 juin, après que la sous-commission américaine des droits de l'homme de la chambre des représentants ait dénoncé la détérioration du respect des droits de l'homme en Tunisie, Amnesty International envoie une délégation et demande l'ouverture d'une enquête sur le sort de 70 personnes qui seraient détenues au secret. L'affaire de la torture est lancée. M. Ben Ali acquiesce à la demande de la commission d'enquête sous la présidence de Rachid Driss (qui rendra ses conclusions en 1992), il autorise la LTDH à visiter les prisons, il demande à ce que les abus soient réprimés, mais il estime que la propagation des informations sur la torture est une atteinte gratuite à la réputation de la Tunisie.

Dans cette période de tensions qui s'exaspèrent et où la situation de la presse, après celle de la torture, suscite les plus vives inquiétudes, le fait marquant, en juillet, est la visite, le 11, du président Mitterrand à Tunis, premier voyage après la guerre du Golfe dans un pays arabe. La veille, dans une interview au « Monde », M. Ben Ali avait fait passer toute une série de messages : « si vous nous aidez davantage à investir et à créer des emplois, nous pourrions même récupérer nos émigrés, il faudrait une banque style BERD pour le Maghreb, « le projet intégriste ne passera pas », des policiers ont été sanctionnés et limogés à la suite des tortures, la France devrait être plus vigilante dans l'accueil des opposants « pour préserver la qualité exemplaire de nos relations », il y a une internationale islamiste dont le siège est au Soudan, nous voulons bien nous ouvrir à l'opposition, nous sommes pour la démocratie, la Tunisie a bien résisté à la guerre du Golfe, l'économie redémarre ». Ces messages résumant bien la situation de l'époque : le danger islamiste est journellement dénoncé par tous les responsables à quelque tribune que ce soit, l'aide économique est liée à ce paramètre puisque présentée comme nécessaire pour enlever tout terrain propice aux intégristes. Mais l'ouverture avec l'opposition piétine et si ses chefs sont décorés le 25 « en considération de l'action qu'ils ont menée pour consolider le régime républicain », leur presse n'est toujours pas autorisée. 3 journalistes dressent un état circonstancié des atteintes à la liberté de presse depuis la fin de 1990 : 19 cas de saisies, condamnations et entraves à la presse nationale, 8 cas de journaux de l'opposition ayant été suspendus ou ayant cessé de paraître,

9 cas de saisies ou d'entraves à la presse étrangère et les protestations à cet égard des journalistes et des personnalités de l'opposition (9). Le 5 juillet, 5 partis de l'opposition retirèrent leurs revendications à cet égard comme ils l'avaient fait en mars, appelant au surplus le pouvoir à éviter les dépassements en matière de droits de l'homme, soulignant que l'option sécuritaire est dominante et que le dialogue reste en deçà des exigences. La LTDH milite dans le même sens ce qui soulève maintes polémiques en son sein et contre elle, bien qu'elle refuse de recevoir à la satisfaction du pouvoir, une délégation américaine venue enquêter sur les droits de l'homme. Mais dans cette phase de confrontation aigüe avec les islamistes qui perdure (80 membres du parti de la libération islamique, clandestin, sont encore arrêtés), c'est à cette aune que le pouvoir évalue toute sa politique, y compris internationale. Ainsi, il renoue avec l'Égypte par un accord de coopération en matière sécuritaire, alors que les relations avaient été si mauvaises pendant le Golfe que les visas, de part et d'autres, avaient été rétablis. La France, quelques jours avant la visite de F. Mitterrand avait donné quelques gages en refusant le renouvellement du visa de Rached Ghannouchi et les allées et venues durant l'été des ministres de l'Intérieur laissent bien augurer d'une coopération sécuritaire, bien que l'affaire Mzali continue à poser problème (10).

Aussi M. Mitterrand est-il accueilli en grande pompe, ce qui se solde sur le plan financier par une relance de la coopération et la signature de 3 protocoles d'un montant total de 526 MF pour le partenariat (100), l'aide programme (210), et un crédit de 23 M. La Tunisie reçoit également 180 M \$ de l'Italie. Elle a également le souci de se présenter en champion de l'unité maghrébine, laquelle a été bien entravée par la guerre du Golfe et les aléas de la situation algérienne. Elle milite pour une relance des 5+5 et s'offre pour la tenue d'un sommet que la France promet pour 1992.

Politique étrangère et UMA

Pour conserver ce rôle au Maghreb, la Tunisie n'a pas ménagé ses efforts. Depuis janvier, elle multiplie les contacts avec l'Algérie (commission mixte en mars, nombreuses visites ministérielles dont celle du Premier ministre Ghazali, accords sociaux, de pêche, commerciaux, tarifaires, de coopération industrielle, mise en valeur des régions frontalières), s'efforçant de faire comprendre au pouvoir algérien que la présence de Ghannouchi sur son sol est gênante de part et d'autre, ce que l'UGTT affirmera sans ambages en septembre. En juin, la grande commission mixte s'est tenue avec le Maroc, le ministre des Affaires étrangères est allé en Mauritanie, la relance est opérée aussi avec la Libye, à partir de la grande commission, en septembre, et M. Ben Ali se rend à Tripoli pour le 3^e sommet de l'Union maghrébine. Les ministres maghrébins de l'Économie se sont réunis à Tunis en mai, mais les instances de l'UMA décident une

(9) Texte repris dans *JA* magazine, juillet 1991.

(10) Suspecté d'avoir fait alliance avec les islamistes, ce qu'il dément dans une interview à *Sawt al kuwait*, à Paris, l'ancien premier ministre est poursuivi par la vindicte des autorités tunisiennes, qui mettent sa propriété de Tunis aux enchères le 15 octobre et l'adjudgent à l'État le 19 décembre.

pause et la Tunisie fera alors du bilatéral, expliquant à la Libye combien le Soudan est dangereux : en janvier le chef de la junte soudanaise avait visité Tunis, mais en octobre, les relations sont coupées entre les deux pays et l'ambassadeur tunisien rappelé, pour protester contre le soutien de Khartoum à la Nahda. La Tunisie ne rate aucune réunion maghrébine, contrairement à ses partenaires, elle se prépare à assumer la présidence, qui pourtant ne lui reviendra qu'en 1993, mais cela lui permet de mieux se positionner vis à vis de ses partenaires européens, notamment la Belgique, l'Italie qui parle même de partenariat stratégique avec la Tunisie, l'Allemagne qui accorde aussi des prêts, l'Angleterre, mais surtout l'instance CEE, avec laquelle le 4ème protocole financier dans le cadre de l'accord global de coopération d'avril 1976 a été signé le 20 juin (aide directe de 284 M d'écus) tandis qu'en mai M. Ben Yaya va rappeler à M. Delors combien la Tunisie œuvre pour un espace euro-méditerranéen, sans oublier la dimension sécuritaire et qu'en août se tient à Tunis une conférence maghrébine sur l'émigration. Tout se tient en effet.

En septembre, la confrontation avec la Nahda subit un nouveau bond en avant. Le président annonce le 7 la découverte près de Tunis d'une cache d'armes et d'un atelier de fabrication militaire clandestin que le ministre de l'Intérieur montre à la presse le 20. Le 28, il annonce que la Nahda projetait d'assassiner le président de la République et de hauts responsables, ministres de la Défense et de l'Intérieur, président du Parlement, etc. On parle d'un missile américain Stinger sol-air qui aurait été lancé contre l'avion présidentiel (les procès de 1992 ne permettront pas de donner foi à cette affirmation). Alors que les révélations de découvertes d'armes se succèdent, que des arrestations massives sont opérées, l'Etat mobilise tout son appareil contre « le complot diabolique des islamistes » : le RCD organise quantités de meetings et fait monter le crescendo, « pas de tolérance avec les apôtres du sabotage et de la discorde », « mort aux obscurantistes », « mort et déshonneur aux traîtres », etc. L'opposition, coincée entre les islamistes et le pouvoir, dénonce le complot mais suggère en même temps la tenue d'une conférence nationale pour débattre des moyens de sortir de la crise. M. Moadda refuse d'assister à un meeting du RCD, arguant de profondes divergences avec le pouvoir sur la manière de traiter le dossier islamiste. Après 7 jours de pourparlers, l'opposition refuse de participer aux élections partielles et maintient ses revendications. Le pouvoir parle de « perpétuelles dérobades ».

Crescendo anti-islamiste

La situation s'aggrave : le 9 octobre, 3 islamistes condamnés à mort dans l'affaire de Bab Souikha en février et dont les recours avaient été entre temps rejetés, sont pendus à la prison civile de Tunis. D'Alger, R. Ghannouchi dénonce la folie meurtrière du régime et appelle à un soulèvement populaire. Il parle de 30 000 personnes arrêtées, tandis que les cas de retrait de passeports, d'interdictions de sorties, d'exclusions arbitraires de la fonction publique et des établissements scolaires font l'objet de rumeurs répétées. Le premier ministre algérien Ghazali annonce que les islamistes tunisiens ne sont pas autorisés à agir à partir d'Alger contre le régime tunisien, l'UGTT et l'UGTA se mobilisent

de concert. R. Ghannouchi sera expulsé d'Alger en décembre. La répression est telle que l'association arabe des droits de l'homme en appelle le 21 octobre au gouvernement tunisien et aux courants politiques de l'opposition pour qu'ils contribuent à mettre fin au « climat de violence politique dans lequel s'enlise la Tunisie ». Malgré ses efforts pour faire partager à tout le monde ses obsessions sécuritaires, le régime tunisien est jugé avec sévérité. Madeleine Rebérioux, présidente de la ligue des droits de l'homme en France, écrit le 15 octobre à l'ambassadeur de Tunisie à Paris : « Les informations que nous avons sur la situation des droits de l'homme en Tunisie nous semblent inquiétantes. Nous ne sous-estimons pas les menaces qui pèsent sur l'état de droit... mais nous mettons sérieusement en doute que sa sauvegarde puisse être assurée par les méthodes en cours ». Des associations pour la défense des libertés en Tunisie, groupées à Paris en coordination, chiffrent le bilan à 19 morts par balle, de 9 à 13 sous la torture, quant aux arrestations, si la Nahda parle de 30 000, Amnesty international qui multiplie les rapports sur la Tunisie, en reste à 8 000 et la LTDH, soulignant le va-et-vient constant des arrestations et des libérations s'en tient à 2 à 3 000. 70 000 personnes seraient, en 1990 et 1991, passées par les locaux de la police, 70 détenus seraient restés au secret. Finalement, personne n'en sait plus rien, mais la société tunisienne est touchée et profondément traumatisée. Le durcissement du régime et le paroxysme de la campagne contre la Nahda inquiètent. En privé, tout le monde dénonce cette dérive dangereuse et totalitaire et souligne que la police est omniprésente, la presse verrouillée, le processus de démocratisation bloqué. A l'étranger, toutes les associations de droits de l'homme multiplient les avertissements à l'endroit du pouvoir tunisien. La pendaison de Tunis a fait l'effet d'un électrochoc, mais le pouvoir, imperturbable, annonce que la Nahda est désormais démantelée. Le débat sur la torture reprend. Rachid Driss, président du comité supérieur officiel des droits de l'homme, remettant au Président le rapport que celui-ci lui a commandé, reconnaît que des abus ont été commis, qu'il n'est pas possible d'occulter, abus individuels toutefois. La LTDH demande le 28, la poursuite des personnes qui s'en sont rendues coupables. Ni la visite spectaculaire de M. Carlos Menem, président de l'Argentine, ni la rupture, le 15, des relations avec le Soudan, ne peuvent masquer l'ampleur de ce phénomène qui pèse sur la vie politique tunisienne, d'autant que l'UGTT estime la situation sociale préoccupante, critique la vague de licenciements dans le textile, le tourisme et les services, la dégradation du pouvoir d'achat des salariés (-30 % entre 1986 et 1991, selon les économistes), les augmentations de prix des produits de base, comme en août celle de 10 % du pain, des pâtes et des huiles, à peine compensées par des allocations de 200 millimes par jour pour 100 000 familles nécessiteuses (le déficit de la caisse de compensation serait selon les autorités de 300 M \$), le chômage qui serait officiellement de 400 000 personnes, soit 15 % de la population active, mais de 500 000 selon les syndicats, et en appelle au chef de l'Etat, soulignant qu'elle s'efforce depuis 3 mois de maîtriser la montée du mécontentement social, à l'heure où la confrontation avec les islamistes est déterminante.

« Le seuil de tolérance est dépassé » disent les cadres syndicaux. Les commerçants lancent des cris d'alarme contre la libéralisation du commerce. Les partis critiquent le PAS. Les démocrates tunisiens, se sentent impuissants

et dénoncent le recul des libertés. Les intellectuels déclarent que « la dictature bloque toute possibilité légale et pacifique de contestation et d'opposition et instaure un contrôle absolu sur le corps social qu'elle étouffe ». Salah Zeghidi écrit : « le front anti-intégriste doit être un front démocratique ou il ne sera pas. Les fronts de la peur ne vont jamais très loin » (11). Pour Moncef Marzouki, président de la LTDH et de plus en plus objet de la vindicte du pouvoir, à la suite de ses communiqués : « les sociétés devenant hyper-complexes ne peuvent plus être gérées par l'homme unique. Elles ont besoin de démocratie, parce que c'est un système performant par son auto-évaluation permanente de la possibilité de se corriger. La dictature est inefficace ». Mais, rappelle-t-il, « en Tunisie, le processus démocratique est bloqué parce que la phase d'accumulation et de revendication démocratique n'est pas encore achevée » (12). Comme depuis le 7 novembre 1987, l'opposition ne paraît pas avoir tellement conscience qu'elle ne dispose pas des instruments et du rapport de forces pour infléchir le pouvoir dans son sens, d'autant qu'elle continue, certes moins ouvertement que par le passé, mais néanmoins, à lui faire crédit, parce qu'il représente la modernisation.

En tous cas, la situation est tendue et le restera jusqu'à la fin de l'année, alors que tous les regards sont braqués sur l'Algérie en période pré-électorale législative. D'ailleurs, malgré les tournées maghrébines, des uns et des autres, le processus unitaire est bloqué et le sommet de l'UMA en octobre à Casablanca le démontre, d'autant que les débuts de l'affaire libyenne (Lockerbie et UTA) achèvent d'handicaper l'organisation maghrébine. D'ailleurs, en novembre, à Bruxelles, lors d'une réunion UMA-CEE, celle-ci refuse de lever les sanctions qu'à la suite des Etats Unis, elle a décrétées depuis 1987 contre la Libye. Ben Ali a beau s'entremettre, tant à Rome en octobre – où il assiste à la conférence internationale de la FAO – qu'à Paris où il fait une visite de quelques heures en décembre, il n'est plus d'échappatoire à la situation interne.

Apaisements ?

Dans son discours du 7 novembre, célébrant le 4^e anniversaire de son accession à la présidence, M. Ben Ali a beau arguer du maintien du dialogue avec l'opposition, promettre la dynamisation du conseil supérieur du pacte national, lancer un plaidoyer pour la démocratie et le libéralisme, il a beau, le 14 novembre, lancer un appel aux intellectuels, les invitant à faire front contre l'islamisme, l'atmosphère reste morose. Tout le monde appelle à réconcilier le pays légal et le pays réel. Le débat se focalise à nouveau sur la situation de la presse, les 3 journalistes complètent leur précédent rapport et les ajouts ne sont pas plus réjouissants, si bien que assailli par les réclamations de révision du code de la presse, M. Ben Ali s'émeut et dénonce également le caractère monocrorde de la politique médiatique tunisienne. Il reçoit le 10 décembre, un appel de 300 intellectuels qui attirent son attention sur la grave dégradation des

(11) *Réalités*, n° 318, novembre 1991

(12) *NRS*, numéro spécial « les transitions démocratiques au Maghreb », colloque d'Avignon, 1991.

libertés, de l'information et de l'expression en Tunisie et réclament des mesures urgentes. Deux jours plus tard, la LTDH renchérit et se déclare victime de la censure officielle. Piqué, le gouvernement dément et attaque les intellectuels contestataires dont certains reculent et déclarent ne pas avoir signé l'appel en question. Décidément, le changement piétine. En fait il est gelé, mais curieusement, au moment du premier tour des élections algériennes, fin décembre, la Tunisie connaît une semaine d'état de grâce, avec des promesses de réformes tous azimuts (révision du mode de scrutin pour les futures législatives, amélioration du code de la presse, reconnaissance de sa nécessaire évolution, renforcement du pluralisme) et un langage officiel qui touche sur l'attachement de la Tunisie à ses spécificités, à ses choix et à ses options politiques. L'espoir est donc toujours présent, on peut le ranimer. Mais alors que les ministres des Affaires étrangères et de l'Economie de l'UMA se réunissent à Tunis et entendent M. Ben Ali leur demander de relancer l'union maghrébine, alors qu'un net rapprochement s'opère avec les pays du Machrek, notamment l'Égypte, l'Arabie Saoudite, la Syrie, alors que M. Moadda multiplie les missions officielles en Libye pour tenter de s'entremettre dans la dégradation des liens avec l'Occident qui conduira dans quelques mois à l'embargo contre Tripoli, alors que « tout baigne », le journal *Al Hourouk* fait état d'une cassette plutôt pornographique circulant contre A. Mourou, qui n'a toujours pas réalisé le parti islamique modéré attendu et qui maintenant, montré en train de pratiquer « l'œuvre de chair » dans son cabinet d'avocat, avec une cliente, et, sur son tapis de prière, se trouve ridiculisé. La fin de décembre voit aussi la montée du conflit entre le pouvoir et la LTDH. Ce qui va marquer 1992 est donc déjà posé là en embryon dès la fin de cette année décisive que fut 1991.

ANNEXES

I. – CHRONOLOGIE

Janvier

- 1^{er}. Congrès du MDS : M. Moadda, élu président.
- 2-8. Manifestations islamistes liées à la guerre du Golfe.
- 4. Saisie de l'organe de la Nahda, *el Fajr*, et de l'hebdomadaire *el Maghreb*, contre lequel deux ministres portent plainte en diffamation.
- 7-12. Communiqué de la LTDH et de 6 partis de l'opposition légale se déclarant préoccupés par le rétrécissement de la marge des libertés et le recours à la violence. Conseil national de la LTDH : divergences.
- 11. Jugement des personnes arrêtées en décembre.
- 12. Signature d'un prêt de 100 M F avec la France.
- 14. Mise en état d'alerte de l'armée et des forces de sécurité.
- 14-29. Manifestations contre la guerre du Golfe.
- 15. Assassinat à Carthage de 3 responsables palestiniens dont Abou Jihad.
- 15-28. Fermeture des établissements scolaires et universitaires.
- 20. Instauration des visas réciproques avec l'Egypte.
- 23. Le premier ministre et le RCD dénoncent la destruction de l'Irak.
- 26. Discours présidentiel sur le Golfe.
- 30. Soutien du Parlement à l'Irak.

Février

- 1^{er}. Visite de Michel Vauzelle, président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale française.
- 2. Inculpation de Brahim Heyder, dirigeant du MUP.
- 5. Augmentation de 5 à 7 % du prix des carburants, alcools et tabacs.
- 6. Le ministre de l'Economie déclare que la croissance en 1991 sera nulle.
- 9. Célébration, en présence du premier ministre algérien, de l'anniversaire du bombardement de Sakiel el Youssef.
- 12. Appel du ministre de la Défense à la vigilance contre les extrémistes.
- 14. Journée de deuil national et de solidarité avec l'Irak.
 - A. Mourou prend ses distances avec la Nahda.
- 17. Attaque islamiste contre le local RCD de Bab Souikha.
- 18. Réduction de l'aide américaine.
- 20. Remaniement ministériel.
- 22. Visite officielle du chef de la junte soudanaise.
- 28. Assassinat à Sidi Bou Said du premier secrétaire de l'ambassade des Pays Bas.

Mars

3-4. Commission mixte tuniso-algérienne : signature de 3 accords, projets communs pour les zones frontalières.

5. Démarrage de la consultation nationale sur le 8^e plan.

6. Signature d'un protocole avec l'Italie pour la construction du 2^e tronçon du gazoduc transmet qui transportera le gaz algérien en Italie, via la Tunisie.

– Visite du sous-secrétaire d'état américain pour les affaires du Proche Orient.

7. Appel présidentiel à l'esprit de sacrifice des Tunisiens. Plan d'austérité. Augmentation de produits.

20. Discours présidentiel à l'occasion du 35^e anniversaire de l'indépendance : rapprochement avec les partis à la suite d'une lettre qu'ils lui ont adressée.

25. Découverte, annoncée par le ministre de l'Intérieur de produits chimiques destinés à la fabrication de cocktails Molotov et de tracts hostiles au régime dans les salles de prière de certaines cités universitaires de Tunis et dans le local de l'UGTE, investi par la police.

29. Interdiction de l'UGTE.

Avril

9. Installation du comité supérieur des droits de l'homme et des libertés fondamentales auprès du président de la République.

16. Mesures de soutien aux partis.

17. Visite du ministre français du Tourisme.

23. Visite du ministre français de la Francophonie et du ministre irakien des Affaires étrangères.

24-28. Visite de M. Ben Ali en Chine.

27. Réouverture de l'ambassade tunisienne à Téhéran.

28. Elections législatives partielles à Kairouan remportées à 71, 91% par le candidat unique, celui du RCD.

Mai

1^{er}. Discours présidentiel annonçant la révision du code du travail et la promotion du dialogue social.

4-8. Affrontements universitaires : morts d'étudiants.

8. Visite du ministre des Affaires étrangères à la CEE.

13. Examen d'un projet de loi sur la réforme de l'enseignement.

14. Nomination d'une commission sur la crise universitaire présidée par M. Moadda.

15. L'Espagne établit des visas à l'entrée des Tunisiens.

– Visite du Premier ministre en Algérie.

18. Découverte, annoncée par M. Ben Ali d'un complot islamiste.

22. Annonce de l'arrestation de 300 personnes dont 100 militaires.

23-24. Visite du ministre français des Affaires étrangères, Roland Dumas.

27-28. Visite de M. Ben Ali en Espagne, signature de 6 accords et conclusion d'un prêt de 100 M \$.

30. Annonce, par un communiqué de la Nahda, de la mort de M. Laribi en prison.

Juin

- 1^{er}. Le Danemark établit des visas à l'entrée des Tunisiens.
- 12. Rencontre à Washington, Ben Yahia-James Baker.
- 14. Communiqué de la LTDH décidant d'enquêter sur la mort de M. Laribi.
- 20. Amnesty International demande l'ouverture d'une enquête sur 70 personnes détenues au secret.
- 20. Signature d'un protocole financier avec la CEE.
- 21. Mise en place d'une commission d'enquête sur les abus en matière de répression.
- 27. Condamnation à mort de 5 membres de la Nahda impliquées dans l'affaire de Bab Souikha.

Juillet

- 5. Communiqué des partis de l'opposition.
- 9. Election partielle : 2 RCD élus.
- 11. Visite du président Mitterrand.
- 13. Signature d'un accord de coopération sécuritaire avec l'Egypte.
- 16. Communiqué de la Nahda publié à Paris annonçant la mort de deux étudiants et 6 et 13 cas de morts sous la torture.
- 18. Visite du ministre italien des Affaires étrangères.
- 20. La LTDH visite les prisons.
- 25. Adoption d'un projet de réforme de l'enseignement (création d'une école de base de 9 ans).
- 27. Les chefs des partis d'opposition sont décorés par le Président.
- 30. Arrestation de 80 militants et cadres du parti clandestin de la Libération islamique.

Août

- 4. Visite de James Baker.
- Aide de 180 MM\$ de l'Italie.
- 5. Signature de 3 protocoles financiers avec la France.
- 15. Visite de M. Beregovoy.
- 18. Augmentation de 10% des prix du pain, des pâtes et des huiles.
- 28. Le président Ben Ali en Libye pour l'inauguration de la première tranche du grand fleuve artificiel.

Septembre

- 7. Annonce de la découverte d'une cache d'armes et d'un atelier de fabrication militaire près de Tunis.
- 11-13. Grande commission tuniso-libyenne.
- 12. Visite du ministre français de l'Intérieur.
- 13. Arrestation à Bizerte d'un dirigeant de la Nahda, Habib Ellouze.
- 19. Décision des autorités tunisiennes de vendre aux enchères la propriété de l'ancien premier ministre Mzali.

20. Rentrée scolaire pour 2 M d'élèves, dont 1,420 M dans le primaire, et 532 000 dans le secondaire. M. Charfi commence la mise en place de ses nouveaux programmes.

21. Les partis de l'opposition légale décident de ne pas se présenter aux élections partielles.

28. Annonce par le ministre de l'Intérieur d'un projet islamiste d'assassinat du président de la République et de certains responsables.

Octobre

1^{er}. 5 partis d'opposition légale appellent à un débat national sur le terrorisme.

2. Communiqué de l'UGTT sur la situation sociale préoccupante.

7-8. Visite de Carlos Menem, président argentin.

8-16. Rencontres UGTT-UGTA : les islamistes tunisiens ne peuvent plus agir d'Algérie.

9. Pendaïson de 3 islamistes condamnés dans l'affaire de Bab Souikha.

10. Léger remaniement ministériel.

13. Elections partielles remportées par le RCD seul en liste.

15. Rappel de l'ambassadeur de Tunisie à Khartoum.

15-16. M. Ben Ali à Rome : appel à une charte internationale de solidarité.

20. Conclusions du rapport Driss : des abus en matière de droits de l'homme ont été commis.

20-22. Commission mixte franco-tunisienne.

22. Le ministre de l'Intérieur annonce le démantèlement des structures de la Nahda.

25. Dénonciation officielle d'une rencontre Ben Salah-Ghannouchi-Mzali.

Novembre

2. Nomination d'un sous-secrétaire d'état chargé des Affaires maghrébines.

7. Discours présidentiel sur la relance du dialogue avec l'opposition.

8. La Nahda appelle d'Alger à un soulèvement populaire.

14. Appel présidentiel aux intellectuels.

20-22. Commission mixte italo-tunisienne : nouvelle aide et signature d'un accord de coopération de 3 ans.

23. Signature d'un protocole d'accord avec les syndicats dans l'enseignement qui évite une grève annoncée pour le 26.

Décembre

3. Signature d'un accord de coopération militaire avec l'Italie.

4. R. Ghannouchi est expulsé d'Alger.

10. Lettre de 300 intellectuels au président sur la dégradation dans l'information.

11. Grève dans l'enseignement.

13. Communiqué de la LTDH dénonçant la détérioration des libertés.

14. Prêt de 250 M \$ de la BIRD.

18. Grève dans le secteur électrique.

19. Visite de quelques heures de M. Ben Ali à Paris.

31. Discours présidentiel devant le Parlement : promesses de révision des procédures électorales. Appel à la mobilisation générale et à l'unification des rangs.

II. – DOCUMENTS

1. Gouvernement

– *Remaniement ministériel du 20 /2* : Le nouveau gouvernement se compose comme suit : Premier Ministre : Hamed Karoui ; ministre de la Justice : Abderrahim Zouari ; ministre directeur du cabinet présidentiel : Mohamed Jéri ; ministre des Affaires Etrangères : Habib Ben Yahia ; ministre de la Défense : Habib Boularès ; ministre de l'Intérieur : Abdallah Kallel ; ministre des Finances : Mohamed Ghannouchi ; ministre de l'Economie : Sadok Rabah ; ministre du Plan : Mustapha Nabli ; ministre de l'Agriculture : Mouldi Zouaoui ; ministre des Domaines de l'Etat : Mustapha Bouaziz, ministre des Transports : Faouzi Belkahia ; ministre de l'Equipement et de l'Habitat : Ahmed Friaa ; ministre du Tourisme et de l'Artisanat : Mohamed Jegjam ; ministre des Communications : Habib Lazreg ; Ministre de l'Education et des Sciences : Mohamed Charfi ; ministre de la Culture : Moncer Rouissi ; ministre de la Santé Publique : Dali Jazi ; ministre des Affaires sociales : Ahmed Smaoui ; ministre de la Formation professionnelle et de l'Emploi : Taoufik Cheikhrouhou ; ministre de la Jeunesse et de l'Enfance : Mohamed Saâd. Par ailleurs, l'ex-ministre de la Justice, M. Chedli Neffati, est nommé secrétaire général du Rassemblement constitutionnel Démocratique (RCD). On notera la création auprès du Premier Ministre, d'un secrétariat d'Etat à la Recherche scientifique, confié à M. Sadok Chaâbane.

– *Remaniement ministériel du 10 octobre* : Le président tunisien Zine El Abidine Ben Ali a procédé à un remaniement partiel du gouvernement en nommant trois nouveaux ministres, dont ceux de la défense et de la culture, et en procédant à diverses autres désignations.

M. Abdelaziz Ben Dhia, jusqu'ici conseiller auprès du président, est nommé ministre de la Défense nationale en remplacement de M. Habib Boulares.

Député, juriste de formation, docteur en droit de l'université de Toulouse, M. Ben Dhia a été, successivement doyen de la faculté de droit et des sciences économiques de Tunis, ministre dans plusieurs cabinets du président Bourguiba et président du Conseil constitutionnel.

M. Mongi Bousnina, jusqu'ici secrétaire d'Etat à l'éducation et aux sciences, devient quant à lui ministre de la Culture en remplacement de M. Moncer Rouissi.

M. Karoui a annoncé d'autre part la création d'un nouveau ministère, celui de l'infrastructure et de l'aménagement du territoire, qui a été confié à M. Salah Jebali, nouveau venu dans le cabinet.

D'autre part, le ministre de l'intérieur, M. Abdallah Kallel, se voit promu au rang de ministre d'Etat.

Enfin, le premier ministre, qui avait conféré jeudi matin au plais de Carthage avec le président Ben Ali, a annoncé la désignation de quatre nouveaux secrétaires d'Etat, qui sont :

M. Slaheddine Cherif, chargé de la réforme administrative et de la fonction publique, auprès du premier ministre,

M. Sadok Fayala, chargé des affaires africaines, auprès du ministre des affaires étrangères,

M. Mongi Safra, chargé du commerce, auprès du ministre de l'économie,

M. Hatem Ben Othman, en remplacement de M. Bousnina devenu ministre de la culture, auprès du ministre de l'éducation et des sciences.

Le communiqué du premier ministre précise que les deux ministres sortants, MM. Boulares et Rouissi, seront appelés à d'autres fonctions.

Le précédent remaniement ministériel tunisien remonte au 20 février dernier.

2. Ligue tunisienne pour la défense des Droits de l'Homme

Communiqué

Le Comité Directeur de la LTDH, réuni le 12 Décembre 91 pour débattre de la situation du pays déclare ce qui suit :

Se félicitant de la ratification par la Tunisie de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, comme elle s'est félicité auparavant de la ratification d'autres conventions dont celle relative à la torture ; tout en reconnaissant l'aspect positif des discours du chef de l'Etat concernant la réduction de la détention provisoire et le recouvrement automatique des droits civils et politiques.

Notant l'insistance sur les droits de l'homme dans le discours officiel, la ligue constate l'existence d'un fossé profond entre le discours et la pratique, devenus antinomiques. Ce fossé est de nature à porter préjudice à l'idée même de droits de l'homme et à tous ceux qui les défendent.

Aussi la ligue :

1. réitère sa demande de publier le rapport de la commission nationale d'enquête afin d'éclairer l'opinion publique sur les graves violations qui l'ont poussée au mois de Juin dernier à demander la constitution de la dite commission.

2. Exige de façon urgente l'ouverture d'une enquête à propos d'un grave phénomène condamné avec vigueur par la ligue, à savoir, le nombre élevé de décès suspects dans les locaux de la police et susceptibles d'être liés à la torture (Cf. les cas de Fathi Khiari, Abdelwaheb El Ebdelli, Faïçal Barakat, Rachid Chammakhi, Maher Safi et Fethi Aloui...).

3. Exige une application stricte de la loi sur la garde à vue, dont la ligue a eu à noter le non respect ainsi que non concordance entre les dates d'arrestation et celles portées sur les registres des lieux de détention.

4. Exprime sa vive inquiétude devant l'aggravation des opérations de ratissage et du nombre des arrestations avec son cortège d'abus dont la saisie de biens personnels ainsi que sa préoccupation face au surpeuplement des prisons.

5. Exige que les accusés soient déferés devant la justice le plus rapidement possible ; qu'on mette fin à cette nouvelle pratique qui consiste à ne pas appliquer les jugements de relaxe ; qu'on protège le droit au travail et à l'enseignement des prévenus relaxés et de leur famille.

6. Exige que la liberté d'expression soit totalement garantie et particulièrement pour la ligue. A ce propos celle-ci informe l'opinion publique que les trois-quart de ses communiqués des six derniers mois n'ont pu être publiés (cf. les communiqués datés du 17 mai, 14 juin, 26 juillet, 4 octobre et 5 novembre).

7. La Ligue informe l'opinion publique qu'elle n'a cessé et ne cessera de déployer tous les efforts en vue de trouver une solution aux plaintes dont elle est saisie, qu'il s'agisse de retrait de passeport, d'application de la loi sur la garde à vue ou la détention préventive, de permettre aux familles des détenus de connaître le lieu de la détention des leurs ou de leur faire parvenir des médicaments et des vêtements propres.

Néanmoins, l'aboutissement de ses démarches humanitaires n'est pas du ressort de la ligue, il dépend de la coopération des pouvoirs publics. La ligue a le regret de dire que cette coopération est dans l'ensemble en deça de ce qui est souhaitable.

La ligue en appelle :

à l'ensemble de la société civile afin de s'opposer aux violations et d'assumer leurs responsabilités dans la défense de la démocratie et les droits de l'homme

au pouvoir, en vue de mettre fin de la façon la plus pressante à la détérioration de l'état des libertés et des droits de l'homme dans notre pays. La ligue renouvelle sa conviction que le maintien de l'ordre ne doit pas se faire au détriment des principes des droits de l'homme et de la personne humaine et cela dans l'intérêt supérieur du pays et de son prestige.

Pour le Comité Directeur
Dr Moncef MARZOUKI

Des violations peuvent toujours être commises... mais ?

La Tunisie ne nie pas que, malgré les efforts visant à empêcher toute violation des droits fondamentaux de l'homme, des abus peuvent être commis et que certaines dispositions relatives à l'arrestation ou au traitement des accusés, ou d'autres moins dommageables pour la liberté des individus et leur dignité, soient parfois transgressées.

Il ne serait en effet pas raisonnable de croire qu'il aurait suffi de quatre ans ou même plus pour mettre un terme à toutes les violations. Nonobstant l'actualisation des législations, il subsiste toujours certaines traditions et certains usages dont il est difficile à ceux qui doivent veiller à l'exécution des lois de se défaire. Cela pose le problème de la formation et du recyclage des agents, parallèlement à la faiblesse des techniques en matière de poursuites et d'instruction. Le retard accusé dans ce domaine par le tiers-monde en général, ajouté à la surcharge de travail que représente l'augmentation du nombre des crimes pour un effectif réduit, rend les choses encore plus difficiles et n'aide guère à appliquer correctement des critères internationaux qui ont été conçus sans tenir compte des circonstances particulières que les sociétés en développement peuvent traverser du fait qu'elles se trouvent confrontées à la forte poussée d'une forme de criminalité bien définie.

Ce n'est d'ailleurs un secret pour personne que les violations, quoiqu'elles aient régressé, n'ont pas encore totalement disparu même dans des pays ayant des traditions démocratiques très anciennes. Il suffit de parcourir le rapport annuel d'Amnesty International pour voir comme des Etats comme la Grande-Bretagne, les U. S. A. , la France, l'Italie, la Belgique et autres y sont critiqués pour avoir violé certaines dispositions relatives au traitement des prévenus, des détenus ou des immigrants ou s'être rendu coupables de discrimination raciale ou de quelque autre atteinte aux droits de l'homme.

Ce qu'il faut dénoncer avec la plus grande énergie en alertant la conscience internationale, ce sont les violations délibérées auxquelles des gouvernements recourent à l'encontre des personnes inculpées et des prisonniers, notamment l'usage systématique de la torture. Quant aux violations limitées et isolées, cela doit aussi, il va sans dire, être condamné, mais il serait encore plus facile d'y remédier en invitant les gouvernements à entreprendre les enquêtes nécessaire et à sanctionner les coupables convaincus de tels abus, tout en veillant à l'avenir à éviter la répétition de ce genre de pratiques.

Amnesty International, la plus importante organisation compétente en la matière, applique d'ailleurs ce critère. Elle sait faire la distinction qui s'impose entre l'usage systématique de la torture et autres formes d'humiliations érigées en politique de la part des gouvernements, et les violations fortuites commises par des fonctionnaires trop zélés.

La Tunisie, malgré l'accumulation des crimes perpétrés par les extrémistes religieux, n'a pas suivi l'exemple d'autres pays en proclamant l'état d'urgence, considérant non sans raison que la plupart des cas constatés peuvent être résolus en se bornant à appliquer les lois en vigueur.

La Tunisie a pris à cœur d'appliquer les nouvelles lois dont elle s'est dotée et qui fixent la durée de la garde-à-vue à 10 jours maximum, prescrivent la tenue d'un registre spécial pour les personnes placées sous mandat de dépôt et interdisent l'usage de la torture contre les inculpés pour en obtenir des aveux. Or, les extrémistes religieux ont l'habitude de se cacher dès que l'un d'eux est arrêté. Ils refusent également de faire la moindre déclaration à la police avant que 48 heures ne se soient écoulées après leur arrestation, et ce afin de laisser le temps à leurs acolytes d'assurer leur retraite. C'est ce genre d'agissements qui poussent la police à mener des interrogatoires serrés dans les premières heures qui suivent l'arrestation afin de retrouver la piste des autres membres de la bande. De même, les familles ont tendance à prévenir les organisations concernées par les droits de l'homme lorsqu'un des leurs manque à l'appel en disant que celui-ci a été arrêté, alors qu'en réalité il se trouve en fuite. C'est à partir de ce moment que la durée de la détention commence à être décomptée à tort. C'est dire combien les circonstances liées aux violations peuvent être complexe. Ajoutez à cela l'appréhension bien compréhensible que les policiers peuvent avoir à poursuivre des groupes extrémistes qui n'hésitent pas à recourir à la violence, y compris la violence armée, et, en retour, la peur d'être arrêtés qui hante les membres de ces groupes, bien conscients de la gravité du crime pour lequel ils sont

poursuivis. Cette situation tendue rend, évidemment, les mesures d'arrestation et l'enquête extrêmement ardues et donc non exemptes d'abus.

En dépit de cela et à la suite des allégations qui ont circulé autour de prétendues atteintes aux droits de l'homme, le Chef de l'Etat a convoqué, le 20 juin 1991, une réunion d'urgence qui a groupé le ministre de l'Intérieur et celui de la Justice, ainsi que diverses personnalités nationales connues pour leur dévouement à la cause des droits de l'homme, dont le Président du Comité Supérieur des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales, le Président de la Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme, et le chef de la section tunisienne d'Amnesty International. Pour commencer, le Chef de l'Etat demanda au président de la Ligue de présenter son rapport sur la situation. Il entendit ensuite un à un tous les présents. Et à la fin de la séance, il ordonna la formation d'une commission d'enquête que le président du Comité Supérieur des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales se vit confier le soin de diriger et dont il eut à choisir lui-même les membres. Le président de ce comité supérieur est un ancien ambassadeur de la Tunisie auprès des Nations Unies, connu pour son objectivité, son intégrité et son attachement aux droits de l'homme. Il choisit des personnalités réputées pour leur crédibilité et leur compétence professionnelle, parmi lesquelles on trouve deux avocats et deux médecins. La commission ne tarda guère à présenter au Chef de l'Etat un premier rapport contenant les résultats de ses investigations et mentionnant les difficultés qu'elle avait rencontrées au cours de son enquête. A la suite de quoi, le Président de la République donna des instructions afin de faciliter la tâche à ladite commission pour qu'elle puisse établir un rapport circonstancié sur les abus constatés et vérifier éventuellement le bien-fondé des accusations.

Le rapport en question apporta les éclairages suivants :

- des violations ont été effectivement commises ;
- ces violations sont demeurées limitées et isolées et sont totalement contradictoires avec la politique de l'Etat et les directives présidentielles ;
- les violations portent essentiellement sur la durée de la détention qui a dépassé les dix jours et sur des cas d'affrontement avec la police durant la première période de détention.

De même, le rapport atteste que la condition des prisonniers et le traitement réservé aux détenus sont, contrairement à certaines allégations, irréprochables.

Le rapport fait état de cinq cas de décès consécutifs à des affrontements avec les forces de l'ordre, tout en précisant qu'une information judiciaire est déjà ouverte à ce sujet. Le rapport ajoute que bon nombre d'allégations dénonçant des atteintes aux droits de l'homme se sont avérées fausses et ont été répandues à dessein par les membres du mouvement *Ennahdha* dans le but d'émouvoir l'opinion publique et de gagner sa sympathie. Il s'agit en particulier du cas d'individus qui auraient été torturés mais qui ont, par la suite, reconnu devant la commission avoir été correctement traités pendant leur détention et n'avoir subi aucune torture. Il s'agit également de quelques cas de disparition ou de détention dans les locaux de police dont il est apparu que les soi-disant victimes se trouvaient en même temps aux Etats-Unis ou en France, où elles se répandaient en invectives contre le régime, l'accusant de pratiquer la torture à leur encontre.

Le rapport de la commission ne néglige pas non plus le cas des agents de l'ordre molestés, citant en particulier les cinquante policiers victimes de violences diverses et d'agressions armées.

Mais les autorités n'ont guère attendu les conclusions de ce rapport pour prendre les mesures qui s'imposaient, sanctionner les infractions et éviter qu'elles ne se répètent à l'avenir. C'est ainsi que trois officiers de police furent passés en jugement et condamnés à des peines allant jusqu'à cinq années de prison, et que plusieurs agents furent soit congédiés soit mutés.

Néanmoins, la question demeure posée : Comment mettre un terme à la tension qui conduit à des violations des droits de l'homme ? Comment protéger le régime qui est la cible d'actes de violence croissants et qui s'efforce pourtant de contenir un mouvement intégriste extrémiste qui n'hésite pas, lui, à recourir à la violence armée et veut semer la terreur dans les rues ? Comment faire face à ce mouvement qui a érigé la violence en

politique et qui ne cesse de tirer des plans pour mettre la rue à feu et à sang et « humilier » les autorités dans le but de réaliser son projet d'Etat théocratique et anti-démocratique après s'être emparé du pouvoir ? Qui viole vraiment les droits de l'homme ? Ces mouvements méritent-ils une quelconque protection internationale alors même qu'ils font de la confiscation des droits de l'homme leur projet et se distinguent par de biens curieux critères en matière de droits de l'homme qu'ils disent dictés par la « chariaa » ?

Qui sont les victimes de la violence ? Est-ce vieux garde de Bab-Souika qui a été ligoté et brûlé vif, lui qui faisait partie de ces patriotes qui s'étaient sacrifiés pour la libération de leur patrie ? Est-ce cet homme qui a été poignardé dans le dos et vitriolé et qui lutte encore contre la mort ? Ou peut-être ce ne sont ni les uns ni les autres, mais le commando extrémiste qui a attaqué à l'aube le local d'un parti, assassiné de sang froid les gardiens du lieu brûlé et saccagé tout ce qu'il a trouvé ? Qui viole vraiment les droits de l'homme ? Où est la souveraineté de la loi ?

3. L'organigramme de l'araignée (Mouvement des Islamistes Tunisiens)

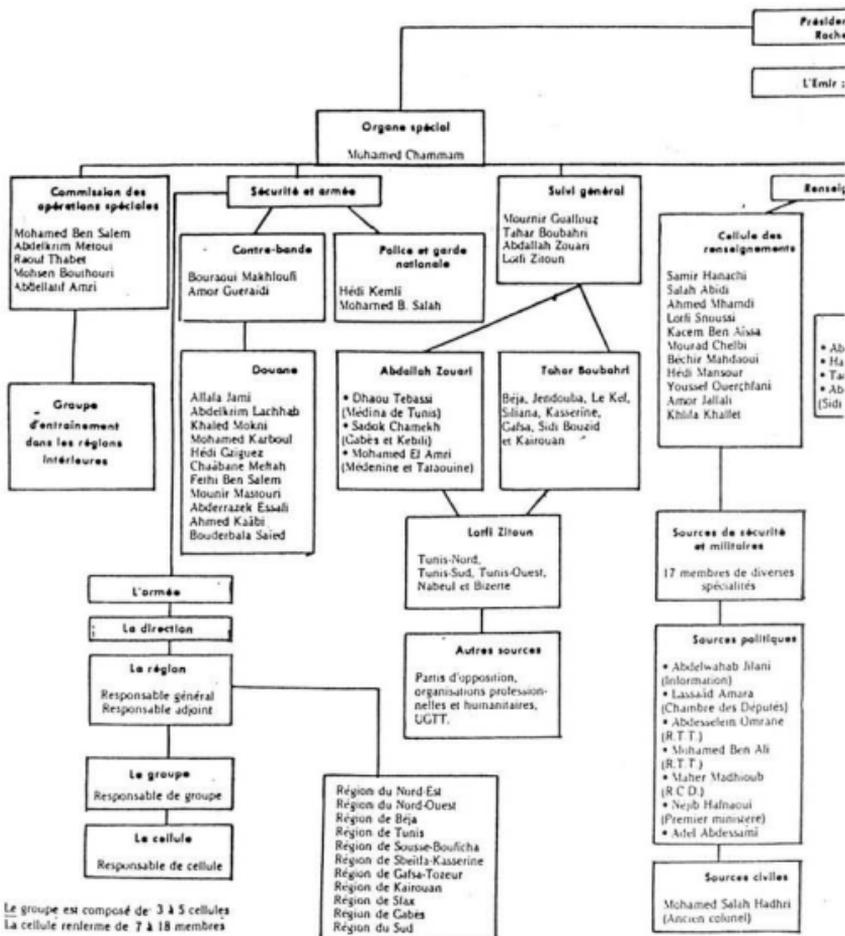
6 - La Presse -

NA

L'ÉVÈNEMENT

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR JETTE LA

L'organigramme

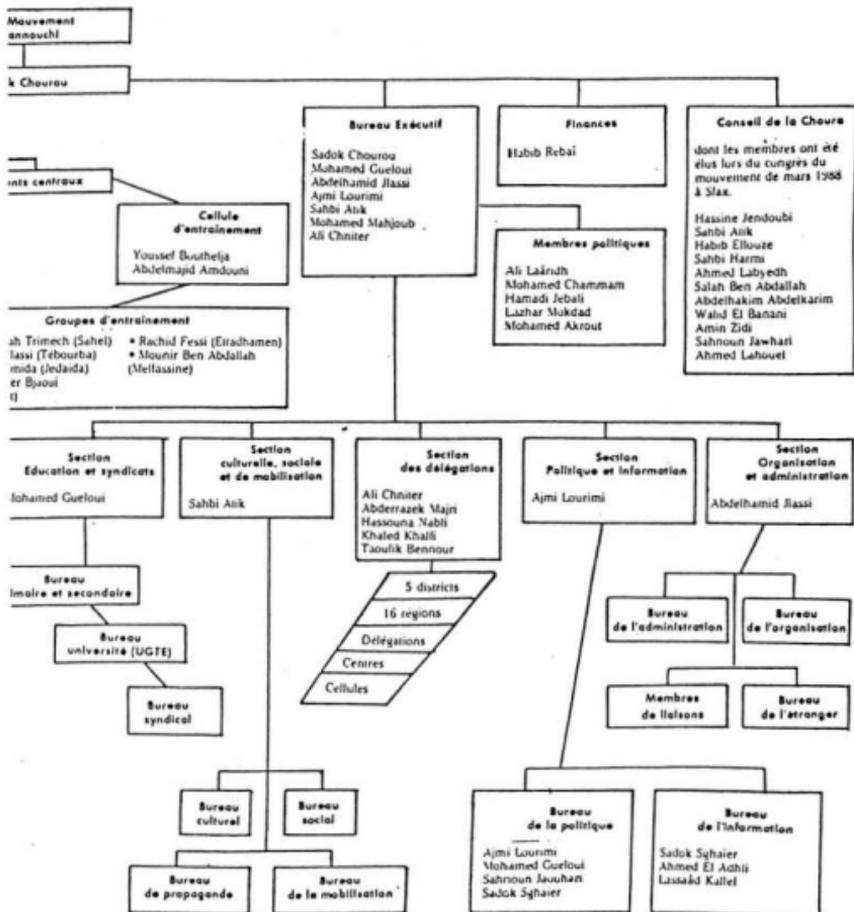


ION

JEUDI 23 MAI 1991

MIERE SUR LE COMLOT INTEGRISTE

e de l'araignée



4. Indicateurs statistiques

POPULATION

	1984	1989	1991
Au 1 ^{er} juillet	7 034	7 910	8 222
Population Totale (1 000)			
Population Masculine (%)	50,8	50,7	50,7
Population Urbaine (%)	52,8	59,2	60,0
Densité au km ² (hab.)	45,2	50,8	52,9
Structure par âge (%)			
0-4 ans	14,6	12,8	12,2
5-14 ans	25,1	25,1	24,7
15-59 ans	53,6	54,7	55,5
60 ans et plus	6,7	7,4	7,6

Population des Gouvernorats et des Communes
Chef-lieu au 1^{er} juillet 1991 en milliers

	Gouv.	Chef lieu	Gouv.	Chef lieu	
Tunis	834	629	Sidi Bouzid	345	28
Ariana	549	142	Sousse	399	107
Ben Arous	316	76	Monastir	334	50
Nabeul	538	51	Mahdia	318	38
Zaghouan	131	13	Sfax	678	232
Bizerte	452	88	Gafsa	283	62
Beja	302	56	Tozeur	78	26
Jendouba	407	41	Kebili	118	17
Le Kef	272	44	Gabes	282	88
Siliana	246	17	Medenine	358	35
Kairouan	498	100	Tataouine	121	35
Kasserine	363	64			
	TOTAL		8 222	2 039	

INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES

	1984	1989	1991
Natalité pour 1 000 hab.	32,1	25,0	25,2
Mortalité pour 1 000 hab.	6,5	6,0	6,2
Accroissement naturel (%)	2,56	1,90	1,90
Accroissement net (%)	3,26	2,35	1,87

	1984	1989	1991
Indice de fécondité	4,71	3,45	3,45
Espérance de vie à la naissance	67,1	68,3	68,9
Hommes	66,1	67,0	67,4
Femmes	68,2	69,7	70,2

SALAIRES ET PRIX

	1989	1990	1991
Dinars par mois			
SMIG 40H	118,0	128,0	130,0
SMIG 48H	104,4	112,7	114,7
SMAG	86,5	95,5	98,0
Prix à la consommation			
Variation annuelle (%)	7,7	6,6	7,8

PRINCIPALES PRODUCTIONS

	Unité	1989	1990	1991
AGRICULTURE				
Blé dur	10 ³ T	333	897	1 424
Blé tendre	"	87	225	363
Orge et triticale	"	215	511	764
Olives à huile	"	270	650	825
Dattes	"	75	81	75
Agrumes	"	260	236	226
Produits de pêche	"	95	88	90
INDUSTRIE				
Huiles d'olives	10 ³ T	58	130	165
Vins	10 ³ hl	233	267	425
Lait Pasteurisé	10 ⁶ l	194	186	194
Super phosphate 45%	10 ³ T	902	792	714
Acides phosphoriques	"	834	777	806
Pâte à papier	"	11	15	15
Ciments	"	3 984	4 311	4 196
Chaux	"	471	586	578
Phosphates de chaux	"	6 610	6 259	6 352
Fer	"	280	291	295
Pétrole brut	"	4 916	4 502	5 195
Gaz naturel	10 ⁶ m ³	427	378	387
Electricité	10 ³ kwh	4 485	4 897	5 095

TOURISME

	1990	1991
Non Residents (1000)		
Entrées	3 204	3 224
Nuitées	18 841	12 443
Séjour moyen (jours)	5,9	3,9

	1990	1991
Capacité hôtelière (1 000 lits)	116,5	123,2
par région :		
Nabeul - Hammamet	32,2	33,5
Sousse - Kairouan	24,5	25,8
Jerba - Zarzis - Gabès	19,6	22,0
Monastir - Sfax	16,7	17,0
Tunis - Zaghouan	15,3	15,7
Gafsa - Tozeur	5,1	6,0
Bizerte - Tabarka	3,1	3,2

PRINCIPAUX PRODUITS EXPORTÉS

	1989	1990	1991
En millions de Dinars			
Produits de pêche	84,5	101,2	79,6
Légumes et légumineuses	2,3	5,6	4,1
Dattes	37,8	44,9	48,8
Agrumes	13,3	9,8	10,5
Huile d'olive	81,5	106,9	266,8
Vins et liqueurs	9,0	9,2	9,2
Phosphates bruts	31,3	17,4	14,0
Pétrole brut	506,0	460,1	407,8
Acide phosphorique	193,0	123,1	156,0
Super phosphate triple	128,9	95,1	95,7
Liège	4,1	2,3	3,0
Pâtes à papier	8,5	8,2	8,0
Tissus de coton	37,0	46,8	37,5
Tapis	7,9	8,9	6,4
Vêtements	563,6	781,0	911,0
Produits céramiques	19,7	21,4	18,8

PRINCIPAUX PRODUITS IMPORTÉS

En millions de Dinars	1989	1990	1991
Animaux vivants	8,3	10,3	5,3
Lait	46,2	25,8	21,3
Café et Thé	19,7	22,2	24,3
Blé dur et tendre	204,4	124,1	65,0
Huile soja	37,2	35,3	24,0
Huile végétale	41,5	19,7	32,1
Sucre	49,2	73,1	42,9
Tabac brut	10,2	9,6	14,3
Coke	13,4	15,8	11,2
Pétrole brut	67,4	53,3	15,4
Produits chimiques	106,0	111,3	110,0
Produits pharmaceutiques	95,1	105,0	120,6
Matière et ouvrage en plastique	124,4	138,5	146,7
Caoutchouc	38,5	48,5	47,9
Bois	92,2	96,1	65,5
Papier et carton	71,8	82,0	81,5
Fils et filets textiles	104,8	53,6	54,6
Coton en masse	38,4	44,1	27,8
Ouvrage en textile	249,4	296,0	305,2
Tissus en textiles	315,4	456,7	515,4
Fers acier et tôles	135,0	165,1	146,4
Appareils de manutention	15,1	23,9	26,7
Machines Agricoles	5,8	10,8	23,3
Machines d'imprimerie	5,6	10,1	13,6
Machines textiles	57,7	29,7	56,1
Machines outils	34,0	39,3	36,5
Moteurs électriques	21,6	32,6	13,4
Tracteurs	15,8	38,9	47,2
Véhicules automobiles	89,1	90,5	29,9
Transports communs & Camions	37,4	46,7	57,0

BALANCE DES PAIEMENTS

En millions de Dinars	1990	1991
Exportations de biens et services	4 591,9	4 710,9
Importations de biens et services	5 385,2	5 300,4
Solde de biens et services	-793,3	-589,5
Recettes transferts courants	732,6	705,0
Dépenses transferts courants	519,5	650,8
Solde transferts courants	213,1	54,2
Solde courant	-580,2	-535,3
Entrées des capitaux	1 196,9	1 221,9
Sorties des capitaux	689,6	781,6
Apports nets	507,3	440,3
Solde général	-72,9	-95,0

ÉCHANGES PAR PAYS

En millions de Dinars	1989	1990	1991
Exportations totales	2 782,0	3 087,4	3 417,1
France	685,1	822,3	862,7
Italie	520,0	653,4	674,4
Allemagne Fédérale	358,5	466,2	561,1
Belgique Luxembourg	170,0	216,0	213,5
Pays du Maghreb	193,8	234,3	285,6
Importations totales	4 150,7	4 826,4	4 788,9
France	1 095,5	1 345,5	1 247,5
Italie	569,8	567,8	835,6
Allemagne Fédérale	486,4	602,6	682,4
Belgique Luxembourg	195,8	230,6	256,7
Pays du Maghreb	143,4	140,6	184,1

ÉCHANGES PAR PRODUIT

En millions de Dinars	1990	1991
Exportations	3 087,4	3 417,1
Alimentation	320,8	482,1
Matières premières	786,3	815,9
Biens d'équipement	146,9	153,1
Biens de consommation	1 300,0	1 477,4
Energie	533,4	488,6
Importations	4 826,4	4 788,9
Alimentation	444,3	310,9
Matières premières	1 498,8	1 498,7
Biens d'équipement	1 084,8	1 205,5
Biens de consommation	1 369,1	1 408,0
Energie	429,4	365,8

SANTÉ ET CONDITIONS DE VIE

	1990	1991
Personnel médical		
Médecins	4 424	4 661
Dentistes	809	811
Pharmaciens	1 433	1 463
	1984	1989
Nombre de logements (1 000)	1 313	1 512
Nombre de ménages (1 000)	1 273	1 458
% des ménages avec :		
Eau courante	49,4	58,2
Electricité	63,4	73,5
Réfrigérateur	31,9	46,1
Téléviseur	57,4	68,0
Voiture	9,5	10,9
Téléphone	6,0	9,1

TRANSPORT ET COMMUNICATIONS

	Unité	1990	1991
Véhicules Immatriculés	Nbre	28 049	25 593
dont :			
Tourisme et Commerciaux	"	17 464	12 577
Camions et Camionnettes	"	6 446	6 552
Trafic Ferroviaire	10 ⁶		
Voyageurs	10 ⁶ T	28,6	28,4
Marchandises		9,9	9,8
Trafic Aérien			
Nombre de vols	10 ³	50,0	40,4
Passagers	10 ³	5 125,1	3 762,1
Fret	10 ³ T	27,9	27,1
Trafic Maritime			
Navires (entrées et sorties)	10 ³	10,2	10,3
Passagers	10 ³	467,1	309,3
Marchandises	10 ³ T	15 978	16 113
Communications			
Etablissements Postaux	Nbre	670	695
Lignes Téléphoniques	10 ³ T	303,4	337,1

BUDGET DE L'ÉTAT

En millions de Dinars	1990	1991
Recettes	3 022,0	3 179,0
Recettes fiscales	2 129,4	2 424,9
Recettes non fiscales	729,6	625,9
Recettes des fonds de concours	163,0	128,0
Dépenses	4 132,5	4 397,0
Dépenses de fonctionnement	1 567,0	1 767,0
Services de la dette	949,9	1 025,0
Inves. direct et opérations financières	705,2	732,0
Transferts aux fonds spéciaux	454,4	444,0
Autres dépenses	456,0	429,0
Solde brut	1 110,5	1 218,0
Solde net	418,5	486,0

SYSTÈME MONÉTAIRE

En millions de Dinars	1990	1991
Ressources	6 755	7 267
Monnaie	2 649	2 640
Quasi monnaie	2 892	3 217
Autres ressources	1 214	1 410
Contreparties	6 755	7 267
Créances sur l'extérieur	612	526
Créances sur l'État	808	853
Concours à l'Economie	5 335	5 888

AGRÉGATS ÉCONOMIQUES

	1990	1991	
Ressources-Emplois			
En millions de Dinars courants			
Produit intérieur brut aux prix du marché	10 990,0	12 171,0	
Importations	5 385,2	5 300,4	
Consommation privée	7 081,0	7 900,0	
Consommation publique	1 783,0	1 968,0	
Investissements	2 550,0	2 750,0	
Variations des stocks	369,3	142,5	
Exportations	4 591,9	4 710,9	
Taux de croissance des ressources-emplois aux prix de 1990 (%)			
Produit intérieur brut aux prix du marché	7,6	3,8	
Importations	8,9	-8,3	
Consommation privée	6,8	3,5	
Consommation publique	3,2	3,2	
Investissements	19,1	1,0	
Variations des stocks	152,4	-54,0	
Exportations	1,8	-3,5	
Ratios			
Taux d'investissement (% PIB)	23,2	22,6	
Taux d'épargne (% PNB)	20,9	19,3	
Taux d'endettement (% PNB)	51,9	52,4	
Service de la dette (% des recettes courantes)	20,8	21,2	
Taux de croissance du PIB par branche aux prix de 1990 (%)			
Agriculture et pêche	27,7	15,3	
Industries manufacturières	11,0	4,8	
Industries non manufacturières	0,9	3,9	
Services non administratifs	3,1	-1,9	
Services administratifs	4,2	4,2	
Structure du PIB aux prix du marché (%)			
Aux prix courants			
Agriculture et pêche	14,4	15,8	
Industries manufacturières	15,0	15,1	
Industries non manufacturières	13,2	12,7	
Services non administratifs	34,0	32,3	
Services administratifs	12,0	12,1	
Droits-taxes indirects (subventions)	11,4	11,9	
Structure des investissements (%)			
Agriculture et pêche	15,4	16,8	
Industries manufacturières	17,1	16,2	
Industries non manufacturières	12,0	12,1	
Services	45,4	44,4	
Equipements collectifs	11,1	10,5	
TAUX DE CHANGE			
Moyenne annuelle (en Dinar)	1989	1990	1991
Dollar US (1)	0,945	0,873	0,920
Franc français (10)	1,482	1,607	1,631
Deutchmark (10)	5,030	5,414	5,548
Lire italienne (1 000)	0,689	0,730	0,742

5. Evolution de l'enseignement

Enseignement primaire

Les enseignants	Les élèves	CL Elèves	Les écoles	Ann. Scol.
43 189	1 338 905	42 167	3 605	1988-1987
43 921	1 326 150	43 466	3 676	1989-1988
46 077	1 369 476	44 911	3 774	1990-1989
50 280	1 398 119	45 790	3 841	1991-1990
53 652	1 417 803	46 811	3 940	1992-1991

Enseignement secondaire

Les Prof.	Les élèves	CL Elèves	Les écoles	Ann. Scol.
22 373	437 604	13 227	436	1988-1987
23 300	477 795	14 411	485	1989-1988
23 856	485 090	14 822	546	1990-1989
24 474	496 840	15 214	585	1991-1990
25 445	518 522	15 676	599	1992-1991

Source : ministère de l'Education et des Sciences (1991/92), service des statistiques.

Effectif des étudiants en Tunisie

Effectif global : 76 097 étudiants

Nombre d'universités : 6

Nombre d'établissements d'enseignement supérieur : 82 dont 26 relevant des départements de cotutelle

1) Répartition par ministère de tutelle :

70 419 relèvent du ministère de l'Education et des Sciences

5 678 relèvent des départements de cotutelle

2) Répartition par sexe :

45 265 étudiants

30 832 étudiantes, soit 40,5 % de l'ensemble

3) Répartition par nationalité

Tunisiens : 73 476

Etrangers : 2 621

4) Répartition par université et par secteur :

Université Secteur	Univ. Ezzitouna	Univ. Tunis I	Univ. Tunis II	Univ. Tunis III	Univ. du Centre	Univ. du Sud	Ensemble
Sciences fondamentales	-	-	7 292	-	1 815	1 352	10 459
Lettres, Arts, Sc. hu- maines et islamiques	2 031	15 485	564	-	4 848	2 887	25 815
Sc. médicales et biologiques	-	-	3 143	-	3 858	1 395	8 396
Sc. juridiques, écono- miques et de gestion	-	-	-	15 257	2 643	4 273	22 173
Sciences techniques	-	-	4 556	-	846	2 110	7 512
Sc. agronomiques et agroaliment.	-	-	1 500	-	242	-	1 742
Total	2 031	15 485	17 055	15 257	14 252	12 017	76 097

5) Répartition par filière :

68 546 étudiants dans les filières longues et moyennes

7 551 étudiants dans les filières courtes (9,9 %)

Les étudiants des filières courtes se répartissent comme suit :

80 dans le secteur des Sciences fondamentales (il s'agit de la discipline traitement des eaux - sc. tech. - à la faculté des Sciences de Monastir)

1 788 dans le secteur des Sciences médicales et biologiques

1 306 dans le secteur des Sciences juridiques, économiques et de gestion

1 400 dans le secteur des sciences techniques

2 737 dans le secteur des Lettres, Arts, Sciences humaines et islamiques

240 dans le secteur des Sciences agronomiques et agroalimentaires